
Dons de la société populaire de Doudeville d'un paire de boucles d'argent, d'un assignats de 50 livres et un autre de 5 livres, offerts par les citoyen Godallier et sa femme, et le citoyen Biard, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire de Doudeville d'un paire de boucles d'argent, d'un assignats de 50 livres et un autre de 5 livres, offerts par les citoyen Godallier et sa femme, et le citoyen Biard, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 643-644;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29935_t1_0643_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

l'autel de la patrie des vêtements et linges pour leurs frères d'armes qui combattent aux frontières. Les députés sont en outre chargés d'offrir la somme de 21 liv. 5 s. en assignats. Comme l'heure d'admission des pétitionnaires est passée, les députés te font passer cette somme avec la pétition. Tu est invité d'en faire par à la Convention.»

CHAUTEAU, DELAIRE, CHACON, FRAL.

[St-Cyr, 25 germ. II].

« Citoyens législateurs,

Des hommes pervers ont voulu sous le masque du patriotisme ramener les Français dans l'esclavage; leur tête a tombé sous le glaive de la loi; ainsi puissent périr tous les scélérats qui oseraient tenter de porter atteinte à la République une et indivisible. Législateurs, vous avez encore un fois sauvé la patrie, continuez de surveiller les intrigants, et si quelques-uns osaient gravir sur le sommet de la Montagne, qu'ils en soient à l'instant précipités.

Tels sont les sentiments des sans-culottes de St-Cyr; ils ont juré et jurent en ce moment une guerre éternelle aux intrigants et à tous ceux qui auraient le criminel projet de nous donner un maître, sous quelque forme que ce soit. La commune et la Société populaire de St-Cyr déposent sur l'autel de la patrie 21 liv. 5 s. en numéraire, 65 chemises, 12 paires de bas, 5 paires de guêtres, 5 paires de souliers, 11 paquets de linge et un paquet de charpie destinés à éteindre le sang de nos braves frères d'armes, 2 sabres au-dessous de la réquisition, une bayonnette, 2 mouchoirs, 2 havresacs, 2 pantalons, 2 gilets, 2 cols, une paire de chaussons et une couverture. Nos présents eussent été beaucoup plus considérables si nos moyens avaient égalé notre zèle; nos biens, nos vies, notre sang, tout est à la patrie depuis longtemps, Citoyens législateurs; la commune de St-Cyr s'indigne de porter un nom consacré par le fanatisme et la superstition; elle a déjà plusieurs fois demandé d'obtenir un nom plus conforme à ses sentiments, celui de Val libre. Jusqu'ici ses demandes ont été sans succès; elle sollicite de votre justice et de votre patriotisme le changement d'un nom qui lui offre sans cesse le triste souvenir d'un siècle consacré aux abus et à la superstition.»

DELANON (présid.), BLIN, BERMEAU, CLUON, STÉRY, BERNIER, PICHON, JOUVENON, MASSELIN, DURANTIN, COUPRY, BARBE, CHAILLY, AUBRUN, CHEVALIER, FUAL beaufils, SIRGAUT, NERB, FIART, ROGER, MORTIER, CHANTEAU.

47

La société populaire de Doudeville, à la suite d'une adresse de félicitation, envoie une paire de boucles d'argent donnée par le citoyen Godallier, son président, un assignat de 50 liv. offert par son épouse, et un assignat de 5 liv. donné par le citoyen Nicolas Biard. (1)

[Doudeville, 20 germ. II] (1).

« Fermes et courageux Montagnards,

Oui, la justice, la probité et toutes les vertus sont sans cesse mises à l'ordre du jour par les immenses et judicieux travaux qui émanent de votre sein! Les époques mémorables, et frappées au coin de la sagesse des 10 août et 31 mai, 1^{er} et 2 juin, le décret bienfaisant qui rend aux africains le droit de la nature dont ils étaient privés par la soif de l'or des européens, la découverte de la conspiration des infâmes Hébert, Ronsin et autres et celle toute récente de Danton, Fabre, Hérault etc., prouvent la surveillance infatigable des Comités de Salut public et de Sureté générale, qui, par là, nous ont conservé les pères de la patrie! Nous applaudissons à ces mesures en vous invitant à ne quitter le gouvernail du vaisseau républicain, qu'après que votre justice aura frappé le dernier des conspirateurs. Point de paix avec ces monstres. Insensés qu'ils sont! Comment peuvent-ils espérer contre toute espérance, renverser un édifice si majestueux que vous avez élevé et que toute la France admire? Les vertueux parisiens sont là! Et avec eux nous et tous les sans culottes ceignent l'auguste Montagne! Elle leur est inaccessible. Des remparts d'hommes sont inexpugnables parce que la vie est nulle sans la liberté. Oui, que ceux qui conspirent contre elle soient mis à mort par les hommes libres.

Que les reptiles du dedans et les tyrans du dehors tremblent! Votre énergie quintuple nos armées, tant continentales que maritimes. L'Europe, esclave, voit le peuple français tout entier armé de sa terrible massue! S'il frappe, d'un pôle à l'autre ses coups seront entendus!

C'est vous, Législateurs, qui l'avez rendu formidable à ses ennemis corrompus, parce que vous en avez fait un peuple vertueux.

L'opinion publique qui s'est promenée si bénévolement sur le territoire français est un chef d'œuvre émané de vous! Oui, un ruisseau pur sortant de la montagne arrosé toutes les plaines; les hommes ne seront plus frappés de mille stupeurs superstitieuses. La raison triomphe et c'est celui de la République! Pour ce seul bienfait la reconnaissance que vous doit l'humanité est indicible. Il nous semble voir tous les humains prosternés d'admiration, adorer en silence le premier moteur de tout, et s'élever enfin à la dignité de leur être.

Grâces éternelles vous soient rendues, vertueux montagnards, achevez votre sublime ouvrage, restez au poste que vous méritez à tant de titres; la confiance vous en fait un devoir. Soyez notre consolation, notre espoir est en vous. Pauvres sans culottes que nous sommes, nous ne pouvons députer vers vous, nos facultés nous forcent à rester ici.

Recevez avec bonté les efforts du zèle, notre président vous envoie sa paire de boucles en argent pour offrande à la patrie et la compagne de sa vie, Thérèse Bonne, son épouse, un assignat de 50 livres qu'elle destine pour être au bénéfice du brave militaire qui le premier

(1) P.V., XXXV, 264 et 350.

(1) C 297, pl. 1028, p. 20.

arborera le drapeau tricolore sur les murs de Valenciennes; le tout vous est envoyé avec la présente.

Vive la République! Vive la Montagne! Daignez nous continuer l'envoi de votre Bulletin». LE GODAILLIER (*présid.*), AVICE (*pr. le secrét.*).

P.S. 100 sols en un assignat présenté en don à la patrie par le citoyen Nicolas Biard, membre de la société populaire d'Etoutteville, district d'Yvetot, sur le bureau de la société populaire de Doudeville, qui de même est envoyé avec la présente».

48

Le 4^e bataillon de la Seine-Inférieure, à l'armée du Rhin, invite la Convention nationale à rester à son poste, et dépose, sur l'autel de la patrie, 1,724 liv. (1)

[S.l., 20 germ. II] (2).

« Législateurs,

Nous avons prêté le serment solennel d'acheter la liberté au prix de notre sang. Vos travaux et le courage français nous l'ont assurée. Grâce vous soient rendues, nous sommes assez payés. Rendez à la patrie au nom de ses enfants reconnaissans un surcroît de récompense auquel nous n'avons pas prétendu; nous voulons achever de mériter ses bienfaits en assurant à jamais son triomphe. Vous, Dignes représentants d'un peuple libre, restez fermes à votre poste, et comme de la Roche tarpéienne, précipitez de la sainte Montagne, les traîtres masqués qui y siégeaient encore. Et nous aussi, habitons la Montagne d'où nous ne cessons de répéter avec vous ce cri chéri de tous les vrais républicains: Vive la République une et indivisible. Vive la Convention, Vive la Montagne».

DUBOIS (*cap.*), MION (*cap.*), AUGER (*chef adjoint de bataillon*), MASSÉ, DUVAL, LEFORT.

49

Le citoyen Maillet, lieutenant des grenadiers au 6^e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac, offre à la patrie la somme de 36 liv., en numéraire; il remet sa lettre de nomination à la place qu'il occupe, parce qu'elle lui a été donnée au nom du tyran (3).

[S.l.n.d.] (4).

« Citoyen président,

Je fais don à ma patrie de 6 pièces d'argent provenant des rebelles de la Vendée; je t'envoie aussi ma lettre de nomination à la place que j'occupe, parce qu'elle m'a été donnée par le tyran.

(1) P.V., XXXV, 264 et 350.

(2) C 297, pl. 1028, p. 18.

(3) P.V., XXXV, 264 et 350.

(4) C 297, pl. 1028, p. 15, 16.

Mon plus grand regret est de ne pouvoir envoyer un louis en or que j'avais destiné pour le même usage, mais je l'ai perdu.

Je fais entre tes mains le serment de maintenir de tout mon pouvoir la république une et indivisible. S. et F.»

MAILLET.

Maillet, nommé lieutenant dans le 6^e régiment d'infanterie en garnison à Thionville, le 21 mai 1792.

P.c.c.: SERVAN.

50

L'agent national du district de la Montagne fait passer 4 décorations militaires.

La Convention nationale décrète mention honorable de toutes ces offrandes, l'insertion au bulletin, et le renvoi aux comités des finances, des domaines nationaux et d'instruction publique, chacun pour ce qui le concerne. (1)

[La Montagne, s.d.] (2).

« Représentans,

Les communes de Calmeils et Pont-Libre viennent de m'adresser les décorations qu'accordait le dernier des tyrans aux militaires. Celles que je vous adresse consistent en 3 croix ci-devant St-Louis; l'une ayant appartenu au citoyen Monturejeu, l'autre au citoyen Joly, et l'autre enfin à Corcorail. Je vous adresse encore une croix du ci-devant ordre de Cincinnatus dont était décoré ledit Joly. D'après l'attestation des communes, il en résulte que ces ci-devant militaires avaient effectué la remise de leurs décorations depuis 6 mois. Il a fallu sans doute l'épuration des corps pour sortir des coffres de ces communes des objets qui depuis longtemps ne devraient exister».

GUIRAUD.

51

Une députation de la commune et de la société populaire de Boissy-la-Montagne, district de Corbeil, félicite la Convention nationale sur son infatigable vigilance pour dévoiler la perfidie des conspirateurs qui, avec une popularité usurpée, voulaient nous précipiter dans l'abyme; elle dépose sur le bureau 3 médailles d'argent, une de cuivre, et la somme de 180 liv., 9 sols, dont 61 liv., 4 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin.

La députation est admise aux honneurs de la séance (3).

L'ORATEUR de la députation: Citoyens représentants,

Grâce à votre infatigable vigilance, à votre pénétrante sagacité et à votre mâle énergie, le

(1) P.V., XXXV, 264 et 351.

(2) C 297, pl. 1028, p. 17.

(3) P.V., XXXV, 264 et 351. Bⁱⁿ, 28 germ.; J. Saublier, n° 1262; Rép., n° 120.